



On recrute!

Pompiers et premiers répondants

L'équipe du Service de sécurité incendie de Saint-Pie est à la recherche de nouveaux candidats. Ce qui t'attends : adrénaline, défis et le plus important, une équipe dédiée.

Notre mission :

Contribuer à la protection des personnes et des biens contre les incendies, intervenir pour les urgences médicales, intervenir pour tout autre sinistre et pour la mise en place des mesures d'urgence.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- Répondre aux appels d'urgence (pompiers et P.R.).
- Effectuer la remise en service des équipements et du matériel d'opération à la suite d'une intervention.
- Participer aux séances d'entraînement et aux activités de prévention.
- Participer aux activités d'éducation du public.
- Participer aux réunions mensuelles.
- Toutes autres tâches connexes demandées par ses supérieurs.

EXIGENCES :

- Être titulaire du programme de Pompier niveau 1 ou être disposé à suivre et compléter la formation* requise, d'une durée de 265h (soir et fin de semaine).
- Être titulaire de la formation Premier répondant niveau 3 ou être disposé à compléter la formation* de 60h.
- Détenir un secondaire 5 ou son équivalence et être âgé d'au moins 18 ans.
- Ne posséder aucun dossier criminel en lien avec l'emploi.
- Être disponible selon les conditions d'emploi.
- Résider sur le territoire desservi par le Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pie**.
- S'engager à obtenir un permis de classe 4A au cours de la première année d'embauche (test à la SAAQ).

**Les formations sont payées et rémunérées. ** Une exception pourra être accordée pour les non-résidents qui sont déjà formés P1.*

CONDITIONS D'EMPLOI :

Sur appel (pompiers et P.R.)

Garde externe pompier rémunérée : 108 heures/mois

Garde externe premier répondant rémunérée : 60 heures/mois ;

Possibilité de remplacement en garde interne (de jour)

CONDITIONS SALARIALES :

Appels d'urgence pompier et P.R. : rémunération 3h minimum.

Entraînements, réunions et visites de prévention rémunérées au salaire pompier.

Échelle salariale selon la politique en vigueur.



Pour déposer sa candidature : Sylvain Daigneault, directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Pie, s.daigneault@villest-pie.ca. Date limite : 28 février 2025.